

ÊTRE MEMBRE DU COLLECTIF HANDICAP!

Vous êtes un parent, un proche d'un enfant ou d'un adolescent en situation de handicap, ou sensible à la question du répit à titre personnel et/ou professionnel et vous souhaitez adhérer au Collectif Handicap?

CONTACTEZ-NOUS PAR COURRIEL
collectif.handicap@yahoo.com

COTISATION ANNUELLE :
20 EUROS



Siège social

86 avenue Fernand Granet
33140 Villenave d'Ornon

Site internet

<https://www.collectifhandicap33.org/>



Collectif HANDICAP !

La Calmie
Une solution pour le répit

Le Collectif Handicap!

Est une association loi 1901 qui rassemble depuis 2017, des personnes morales et physiques (parents d'enfants handicapés, associations de familles, professionnels, organismes publics et privés...) désireuses de favoriser l'inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap par des actions de sensibilisation et le soutien d'initiatives s'inscrivant dans cette démarche.

Le pouvoir d'agir et la coconstruction sont les maîtres-mots du Collectif Handicap

De l'identification des besoins à la coconstruction d'une réponse innovante

En 2019 et 2020, divers travaux sur le thème du répit ont été menés par le Collectif Handicap ! :

- Enquêtes auprès d'aidants
- Colloque
- Groupes de travail

et ont permis de mesurer le besoin de répit des aidants d'enfants en situation de handicap et de développer cette solution innovante.

Parents, vous avez besoin de souffler ?

Le Collectif Handicap ! accueille vos enfants et adolescents à la journée (les samedis et certains jours durant les vacances scolaires).

Ce service s'adresse aux parents de jeunes :

- En situation de handicap : TSA, déficience intellectuelle, TDA/TDA-H, handicap moteur (en fonction de l'accessibilité des locaux), polyhandicap (selon le matériel et les soins nécessaires)
- Agés de 3 à 20 ans
- Domiciliés en Gironde

Une rencontre préalable nous permet d'identifier les besoins de votre enfant pour pouvoir lui proposer un accueil adapté, ludique, basé sur les loisirs. Nous mobilisons des professionnels expérimentés en vue de proposer un accueil de qualité à vos enfants.

L'accueil est gratuit, seule l'adhésion annuelle au Collectif Handicap ! est requise (20 euros).

Partenaires institutionnels, associations, fondations, collectivités territoriales, particuliers, nous avons besoin de votre soutien !

Avoir un enfant en situation de handicap est un facteur d'aggravation des inégalités sociales notamment en termes de revenus. Il est important de pouvoir proposer la solution la moins onéreuse possible.

Il vous est possible de nous aider :

- En nous soutenant financièrement (don ou subvention),
- En mettant gracieusement des locaux à notre disposition,
- En nous faisant des dons en nature (matériel, bénévolat de compétences, Microdon, etc.)

Le soutien apporté à notre association peut être valorisé et mentionné :

- Dans le cadre de votre politique RSE,
- Par l'intégration d'une fiche-action dans le cadre de votre CPOM,
- Dans votre Projet Éducatif De Territoire ou votre Convention Territoriale Globale.

Notre solution de répit est modulable en fonction des besoins de l'enfant ou de l'adolescent et des particularités liées à chaque territoire girondin.